



# # ACCORD QVCT

## On vous dit tout!

La première commission de suivi de l'accord QVCT, signé le 10 avril 2026 par la CFE-CGC, s'est tenue le 15 avril 2026.

À cette occasion, la CFE-CGC a fermement rappelé à La Poste que **le droit à la déconnexion des cadres, tous métiers et tous niveaux confondus**, ne peut se limiter à une déclaration d'intention. Il doit se traduire par des mesures concrètes, opposables et effectivement appliquées.

Dans ce cadre, nous avons également réaffirmé que **le recours aux groupes WhatsApp professionnels doit être strictement proscrit**.

Par ailleurs, cette commission a permis de remettre en lumière l'existence **d'un service de téléconsultation, mis en place en partenariat avec la CNP. (Voir QR CODE CI-DESSOUS)**

**Ce service, accessible 24h/24 et 7j/7, entièrement gratuit, reste aujourd'hui insuffisamment connu des postiers.** La Poste indique qu'une communication a été réalisée en octobre 2025 et qu'une nouvelle est prévue en octobre 2026. La CFE-CGC appelle à une information beaucoup plus régulière et visible.

Enfin, bien que relevant d'un autre accord (« postiers expérimentés »), **la CFE-CGC a exprimé son incompréhension totale face au refus d'étendre le dispositif de retraite progressive aux cadres.**

Cette exclusion est injustifiée et contraire aux enjeux actuels de gestion des parcours professionnels.





TÉLÉCONSULTATION  
MÉDICALE







100%  
CADRES

100%  
VOUS



CFE  
CGC  
Groupe La Poste

